

## La séparation des pouvoirs est-elle toujours d'actu

Par **Toulouse**, le **02/11/2012** à **16:38**

Bonjour à tous,

Je suis en 1ère année de Droit. Je sors d'une terminale ES et je n'ai pas vraiment l'habitude de faire des dissertations, et encore moins en droit constit' car c'est la matière avec laquelle j'ai plus de mal...

Voici donc le sujet de la dissertation que j'ai à rendre pour jeudi prochain: " La séparation des pouvoirs est elle toujours d'actualité?". Je l'ai entièrement rédigé, il ne reste plus que quelques modifications à faire. Je vous demande alors si vous pensez que mon plan peut être recevable (càd pas de HS...):

I- Le fondement de la séparation des pouvoirs

A- Une division technique

B- La théorie de Montesquieu

II- La séparation des pouvoirs aujourd'hui

A- L'évolution contemporaine

B- La remise en cause de la théorie de Montesquieu

Si le plan vous parrez à peu près bon et que vous voulez voir mon développement je peux vous l'envoyer par e-mail. J'ai eu du mal à remplir le B du II. Et puis s'il est HS... MERCI de me prévenir et de me réorienter peut être vers une meilleure piste!

Merci d'avance.

Par **Jack's**, le **02/11/2012** à **18:43**

Je suis en licence de droit tout comme toi et nous avons a traiter du même sujet en droit constit. le plan que j'envisageai est un peut similaire au mien sachant que je me base en exemple de la france dans mon intro :

I) La séparation des pouvoirs, son fondement théorique à son application dans le passé,

A) Les théories des philosophes

1) La pensée de John lock

2) La pensée de Montesquieu

B) L'application de ces théories dans le passé

- 1) Régime Parlementaire
- 2) Régime Présidentiel

II) La séparation des pouvoirs : son organisation et son application actuelle

A) L'organisation des pouvoirs séparés

- 1) Séparation stricte et fonctionnement.. (je sais trop encore comment tourner cela)
- 2) interdépendance des pouvoirs

B) L'application en France

- 1) Les pouvoirs : décentralisation nécessaire : régions...
- 2) Régime actuel présidentieliste

CCL : ouverture sur l'application de la séparation des pouvoirs dans les autres démocraties.

Bon la II partie est assez floue mais j'n'ai pas encore très bien délimité mon sujet.

Par **Toulouse**, le **03/11/2012** à **11:02**

Merci! En effet on a à peu près la même chose. Moi aussi mon grand II est un peu plat niveau développement donc je dois le revoir...

Et ATTENTION, il n'y a pas de conclusion dans une dissertation en droit !!!

Par **bulle**, le **03/11/2012** à **11:16**

Bonjour,

[citation]Toulouse a écrit:

Et ATTENTION, il n'y a pas de conclusion dans une dissertation en droit !!![/citation]

[citation]CCL : ouverture sur l'application de la séparation des pouvoirs dans les autres démocraties[/citation]. [citation]

Pas de conclusion certes, mais mettre une phrase d'ouverture pour montrer qu'on a réfléchi au sujet, pourquoi pas!

@ Toulouse:[citation]" La séparation des pouvoirs est elle toujours d'actualité?"[/citation] Un peu trop simple de reprendre l'intitulé du sujet comme tel, il faut y ajouter le petit quelque chose qui fera la différence et qui montrera que vous être allé un peu plus loin que ça.

@ Toulouse et Jack's: vos plans sont assez similaires donc ce que je vais dire vaut pour vos 2 plans. Pensez vous qu'avec votre plan vous répondez à la question posée par le sujet? Car cela ne ressort absolument pas dans vos titres.

Une fois que j'ai eu fini de lire vos deux plans, je n'ai pas su dire si la séparation des pouvoirs était ou non toujours d'actualité.

Ensuite, en quoi parler des fondements permet de dire si la séparation des pouvoirs est toujours d'actualité?

On a plutôt l'impression qu'on vous a donné comme sujet: "La séparation des pouvoirs".

A mon avis, vos plans sont donc en grande partie hors sujet même si je n'ai pas lu le contenu.

Par **Camille**, le **03/11/2012** à **11:32**

Bonjour,

Bien d'accord avec Bulle, il me semble que vous avez surtout disserté sur "la séparation des pouvoirs", mais pas tant sur la question de savoir si elle est "toujours d'actualité".

Question qui peut avoir, d'ailleurs, plusieurs sens plus ou moins cachés...

Par **Toulouse**, le **03/11/2012** à **11:54**

J'avais peur de ça justement... Vous venez de confirmer mes craintes. Je dois donc tout recommencer! Quelques pistes à me donner? En plus j'ai mis beaucoup de temps à la faire, et j'en ai 2 autres à faire. Bonjour la galère.

Par **bulle**, le **03/11/2012** à **11:57**

Attention, tous les éléments que vous avez trouvé ne sont pas à jeter. Il faut juste construire un plan répondant à la question.

Courage vous avez encore 2 jours pour nous pondre un superbe plan!

Par **Toulouse**, le **03/11/2012** à **11:59**

D'accord! Merci pour les conseils!

Par **Jack's**, le **06/11/2012** à **20:42**

Si ça vous intéresse j'ai récupéré une partie de la correction du cours (une partie pourquoi ? on est censé avoir 1h30 de TD la prof a passé plus de temps a nous expliquer l'approche du prochain TD est a baclé la correction de celui que nous avons a faire pour aujourd'hui)

Par **Camille**, le **07/11/2012** à **09:27**

Bonjour,

[citation]Quelques pistes à me donner?[/citation]

Comme le dit bulle, difficile à dire. Tout dépend du sens qu'on donne à "toujours d'actualité".

Peut vouloir dire :

Pour "toujours d'actualité" :

- toujours bien adaptée à la situation actuelle et ça marche assez bien
- toujours bien adaptée à la situation actuelle mais il y a encore des problèmes ou il y en a de plus en plus

Pour "n'est plus d'actualité" :

- n'a plus cours alors qu'elle devrait encore exister
- existe encore mais est complètement obsolète, parce que n'étant plus adaptée à la situation actuelle.

Par **armelo**, le **03/06/2015** à **19:00**

Salut les ami(e)s moi je pense qu'en première partie il serait judicieux de montrer que la séparation des pouvoirs est un principe consacré théoriquement de nos jours. En seconde partie, on pourra montrer que sur le plan pratique, ce principe est remis en cause de nos jours avec par ex la prédominance de l'exécutif sur les autres pouvoirs.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/06/2018** à **08:09**

Bonjour

Suppression de plusieurs messages non conformes à la charte.